

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 3 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 05/16/4

Novembre 2004

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

#### *Seizième session*

*Siège de la FAO, Salle rouge, Rome (Italie), 25-28 janvier 2005*

### ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA FAO ET L'OMS PARALLÈLEMENT AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### INTRODUCTION

1. Le présent document décrit les activités de la FAO et de l'OMS, organisées dans le domaine des avis scientifiques, depuis la septième session du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest, et entreprises parallèlement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius.

#### **A. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS CONSULTATIF FAO/OMS, SUR LA FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUES AU CODEX ET AUX PAYS MEMBRES**

2. L'examen des programmes FAO/OMS fournissant des avis scientifiques au Codex et aux pays membres est en cours, à la demande de la Commission du Codex Alimentarius<sup>1</sup> et en réponse aux recommandations de l'évaluation du Codex<sup>2</sup>.

3. À ce jour, l'examen est désormais conclu pour ce qui est de deux de ses trois étapes, à savoir un forum électronique<sup>3</sup> qui s'est tenu au cours du deuxième semestre de 2003, et un atelier FAO/OMS sur la fourniture d'avis scientifique au Codex et aux pays membres, qui s'est déroulé à Genève (Suisse), du 27 au 29 janvier 2004<sup>4</sup>.

4. L'atelier a abouti à une série de recommandations concernant 1) les principes fondamentaux régissant la fourniture d'avis scientifiques, les définitions et le champ d'application, 2) les questions relatives à la gestion et 3) les procédures et les mécanismes. Une attention particulière a été accordée au renforcement de la participation des pays en développement à la fourniture d'avis scientifiques.

<sup>1</sup> Commission du Codex Alimentarius, vingt-quatrième session, ALINORM 01/41, par. 58 à 62.

<sup>2</sup> Rapport de l'évaluation du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires, Rome, 2002.

<sup>3</sup> Le rapport du Forum électronique est disponible sur le site web de la FAO à l'adresse suivante:  
[http://www.fao.org/es/ESN/proscad/forum\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/proscad/forum_en.stm)

<sup>4</sup> Le rapport de l'atelier se trouve sur les sites de la FAO ([http://www.fao.org/es/ESN/proscad/index\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/proscad/index_en.stm)) de l'OMS (<http://www.who.int/foodsafety/en/>).

5. Le rapport de synthèse et les recommandations ont été distribués aux pays membres et aux organisations internationales ayant statut d'observateurs, en mars 2004, par le truchement des Services centraux de liaison avec le Codex, avec l'invitation à présenter des observations officielles à la FAO et à l'OMS. Un récapitulatif des observations reçues et des mesures prises par la FAO et l'OMS depuis la tenue de l'atelier, sera présenté à la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-septième session (ref. CAC/27 INF 3A).

6. Les priorités suivantes ont été retenues par la FAO et l'OMS pour donner suite aux recommandations de l'atelier:

- Élaborer un *Manuel de procédure* rassemblant les procédures écrites, adoptées par la FAO et l'OMS, pour la communication d'avis scientifiques;
- Créer un *Groupe spécial interne FAO/OMS* chargé d'examiner les options en matière de gestion, dans le domaine de la fourniture d'avis scientifiques, et d'améliorer la coordination;
- Préparer des *documents de synthèse* en vue de l'établissement de procédures pour la sélection d'experts, l'examen des facteurs liés à une plus grande transparence des réunions et l'amélioration des procédures d'utilisation des données;
- Convoquer un *Atelier* (prospection d'idées) visant à étudier de nouvelles approches propres à favoriser la participation d'experts et l'utilisation de données provenant de pays en développement, dans les activités internationales relatives à la fourniture d'avis scientifiques.

7. Outre l'examen susmentionné, des projets spécifiques sont actuellement en cours pour renforcer les procédures de travail concernant certains aspects relatifs aux avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS. Les résultats et les recommandations de ces études parallèles, seront soumis à la FAO et à l'OMS.

#### **Activités FAO/OMS de partage des tâches avec les gouvernements des pays et les autorités régionales pour l'évaluation des résidus de pesticides et la toxicologie**

8. Un projet pilote sur le partage des tâches a été lancé, en réponse à une demande du CCPR concernant les moyens d'améliorer la rapidité de publication des recommandations de la JMPR, dans l'établissement de LMR. Une substance a été identifiée pour ce projet pilote et sera évaluée lors de la JMPR 2004, sur la base d'évaluations nationales et régionales. Le CCPR a été informé, à sa trente-sixième session, que le but du projet était d'étudier la faisabilité de l'utilisation des évaluations nationales et régionales, pour accélérer les évaluations de la JMPR, et faire ainsi un meilleur usage des ressources disponibles, accroître la transparence du processus d'évaluation, faciliter l'acceptation internationale des évaluations de la JMPR par les gouvernements et la présentation de dossiers par le secteur. Une synthèse des résultats et de l'expérience du projet pilote de partage des tâches sera faite dans un rapport d'évaluation, qui sera présenté au CCPR, à sa trente-septième session.

#### **Suite donnée à la mise en oeuvre des rapports de l'Atelier de York et du projet de division en zones climatiques**

9. Le CCPR a été informé, à sa trente-sixième session, que la JMPR avait déjà mis en oeuvre chaque fois que possible, les recommandations des rapports de l'Atelier de York et du projet de division en zones climatiques, mais qu'elle avait besoin d'informations supplémentaires de la part des gouvernements, avant de pouvoir les utiliser pleinement. L'Atelier de York, organisé en 1999, portait essentiellement sur « les exigences minimales de données pour l'établissement de LMR et les tolérances d'importation ». La « Réunion sur le projet de division en zones climatiques » (2001) est parvenue à la conclusion que l'incidence du climat sur le comportement des résidus de quelques pesticides foliaires appliqués à certaines cultures était négligeable, et qu'il était possible d'extrapoler les essais de résidus d'une zone à l'autre, lorsque les bonnes pratiques agricoles et les facteurs agronomiques étaient similaires.

10. Reconnaissant la nécessité d'une expérience pratique, pour voir comment les recommandations pourraient être mises en œuvre, la JMPR est convenue d'effectuer un essai pilote de l'applicabilité pratique des principes, avec un pesticide dont l'évaluation par la Réunion conjointe est prévue en 2004. Les questions soulevées lors de l'Atelier de York et de la réunion sur le projet de division en zones climatiques, sur lesquelles un consensus n'avait pas été trouvé à l'époque, ont fait l'objet d'une enquête, et ont été distribuées aux gouvernements membres du CCPR et de l'OCDE, pour observations à soumettre avant fin mai 2004. L'aboutissement serait une meilleure transparence de l'évaluation de pesticides, au niveau national et international.

## **B. DEMANDES D'AVIS SCIENTIFIQUES ÉMANANT DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX**

11. La FAO et l'OMS ont présenté la liste actuelle des demandes d'avis scientifiques<sup>5</sup>, adressées par les organes subsidiaires du Codex et par les pays membres, à la cinquante-troisième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, tenue à Genève (Suisse), du 4 au 6 février 2004<sup>6</sup>. Le Comité exécutif, à la demande de la Commission, à sa vingt-sixième session, a examiné les nombreuses demandes d'avis scientifiques, afin d'en établir l'ordre de priorité, ainsi qu'une série de critères pour l'établissement des priorités.

12. À propos du classement par ordre de priorité, la FAO et l'OMS ont fait savoir que leur budget disponible pour la communication d'avis scientifiques ne permet pas de répondre en temps opportun, à toutes ces demandes. Il est nécessaire d'assurer un financement suffisant, tant par les budgets ordinaires que par des sources extrabudgétaires, de façon que les avis scientifiques puissent être communiqués avec plus de régularité.

13. L'examen de cette question a été approfondi, lors de la vingt-septième session de la Commission<sup>7</sup>. La Commission est convenue que la priorité, en matière d'avis scientifiques, devrait être donnée aux demandes émanant des organes subsidiaires du Codex, plutôt qu'à celles émanant des gouvernements et que le plan de travail du Codex devrait tenir compte de la disponibilité d'avis scientifiques pertinents. La Commission a noté l'opinion exprimée que la priorité devrait aussi être accordée aux préoccupations des pays en développement, aux décisions de la Commission et aux demandes émanant des organes subsidiaires du Codex classées par ordre de priorité.

14. La Commission a noté qu'en l'absence de critères Codex pour l'établissement des priorités, en matière d'avis scientifiques, la FAO et l'OMS continueraient de planifier les réunions et consultations d'experts en fonction des critères suivants: a) portée claire des avis demandés; b) urgence des avis demandés; c) disponibilité des données requises ou engagements des pays à fournir ces données; et d) disponibilité de ressources financières.

15. Pour ce qui est des demandes spécifiques d'avis scientifiques, les pays membres, à la Commission, sont convenus que les demandes d'avis scientifiques pour les aliments fonctionnels, le chlore actif et le transport de matières grasses et huiles en vrac, ne devraient pas être considérées comme supprimées mais être au contraire conservées. Plusieurs délégations ont proposé d'accorder un rang de priorité plus élevé à la demande du Codex émanant de la treizième session du Comité de coordination pour l'Asie, concernant l'évaluation de la sécurité sanitaire et les questions réglementaires liées aux aliments fonctionnels, compte tenu de leur importance pour les pays en développement. D'autres délégations ont indiqué que le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), accordait la priorité à l'établissement de limites supérieures pour les vitamines et les sels minéraux, qu'il n'existait pas de définition internationale des aliments fonctionnels, qu'aucune activité n'avait été entreprise par le Codex dans ce domaine et que sur le plan juridique les aliments fonctionnels pouvaient être considérés comme des produits ordinaires ou comme des aliments diététiques ou de régime.

---

<sup>5</sup> CX/EXEC 04/53/4.

<sup>6</sup> ALINORM 04/27/3 par. 55 à 85.

<sup>7</sup> ALINORM 04/27/10G.

16. La convocation d'un atelier conjoint FAO/OMS est envisagée afin de permettre la communication d'informations sur les caractéristiques et l'utilisation des aliments fonctionnels et offrir la possibilité d'échanger des renseignements sur le statut des aliments fonctionnels dans certains pays d'Asie.

17. La Commission a noté que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) et le Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH), préparaient un projet de mandat pour la consultation d'experts envisagée sur la sécurité sanitaire du chlore actif utilisé dans et sur les aliments.

18. Pour ce qui est de la demande concernant l'évaluation de la sécurité sanitaire des cargaisons précédentes acceptables, la Commission a confirmé qu'elle maintenait la demande qu'elle avait adressée à la FAO et à l'OMS pour qu'elles organisent une consultation d'experts, de préférence avant la prochaine session du Comité sur les graisses et les huiles (CCFO). La délégation des États-Unis a déclaré qu'à l'avenir, les travaux du CCFO devraient être centrés sur les critères et non pas sur la liste.

## C. RÉUNIONS ET CONSULTATIONS D'EXPERTS FAO/OMS

### *Résidus de médicaments vétérinaires sans DJA/LMR*

19. À sa vingt-sixième session, en juillet 2003, la Commission du Codex Alimentarius a examiné une demande présentée par la Thaïlande concernant l'évaluation de l'« Analyse des risques pour les substances sans DJA et/ou LMR », et pris note de la proposition faite par la FAO d'examiner, dans le cadre d'une consultation technique, les questions réglementaires, notamment la tolérance zéro et les seuils *de minimis* et les risques associés aux substances présentes à la limite de détection ou à des niveaux *de minimis*. L'Atelier technique conjoint FAO/OMS sur les résidus de substances sans DJA/LMR dans les produits alimentaires, qui s'est tenu à Bangkok (Thaïlande) du 24 au 26 août 2004, a fourni à la FAO, à l'OMS et au Codex une première analyse des bouleversements enregistrés en 2001/2002, dans le commerce international des denrées alimentaires, a identifié les problèmes scientifiques, techniques et réglementaires liés à ces perturbations, et étudié les mesures de suivi appropriées. L'identification d'éventuelles lacunes au niveau du cadre actuel du JEFCA et du Codex a conduit à l'élaboration de recommandations préliminaires concernant les mesures à prendre par la FAO, l'OMS et le Codex. Le rapport final, comprenant les documents de travail et les études de cas sera présenté à la FAO, à l'OMS et à la Commission du Codex Alimentarius et à ses organes subsidiaires pertinents (par exemple le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie, le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, etc.) Le rapport est disponible à l'adresse suivante : [http://www.fao.org/es/ESN/food/meetings\\_vetdrugs\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/food/meetings_vetdrugs_en.stm).

### **Résultats des réunions**

#### *Évaluation des risques relatifs aux additifs alimentaires et aux contaminants*

20. En juin 2003, à sa soixante et unième réunion, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a procédé à l'évaluation de 23 additifs alimentaires dont sept pour spécifications seulement, et révisé les niveaux en arsenic et en métaux lourds de 39 autres. Le JECFA a aussi évalué 144 agents aromatisants dans sept groupes différents, en appliquant l'approche de l'arbre de décision, et préparé des spécifications pour 101 arômes supplémentaires. Le Comité d'experts, a par ailleurs, procédé à l'évaluation d'un agent pour le traitement des eaux (dichloroisocyanurate de sodium NaDCC) et d'une source nutritionnelle de fer (glycinate de fer). Il a évalué le cadmium et le méthylmercure en tant que contaminants. Dans le cas du cadmium, les nouvelles données n'étaient pas suffisantes pour modifier la dose hebdomadaire tolérable provisoire (DHTP), aussi la dose actuelle de 7 µg/kg de poids corporel a été maintenue. Pour ce qui est du méthylmercure, le Comité d'experts a examiné une série de nouvelles données provenant de recherches effectuées sur l'homme et en a conclu que la DHTP de 3,3 µg/kg de poids corporel devait être réduite à 1,6 µg/kg. Le rapport de synthèse est disponible à l'adresse suivante: [http://www.fao.org/es/ESN/jecfa/works\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/jecfa/works_en.stm); il est publié dans la série des Rapports techniques de l'OMS, no 922; les spécifications sont publiées comme Addendum 11, au Recueil de spécifications sur les additifs alimentaires.

21. En juin 2004, la soixante-troisième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), a procédé à l'évaluation de 21 additifs alimentaires, dont neuf pour spécifications seulement, et a révisé les niveaux en arsenic et en métaux lourds de 84 autres. Le JECFA a aussi évalué 178 agents aromatisants, dans huit groupes différents et préparé des spécifications pour 21 autres. Un apport suggéré de 100 mg par jour a été proposé pour l'acide glycyrrhizique, un constituant alimentaire naturel. Le rapport de synthèse est disponible à l'adresse suivante: [http://www.fao.org/es/ESN/jecfa/whatisnew\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/jecfa/whatisnew_en.stm), et sera publié dans la série des Rapports techniques de l'OMS; les spécifications nouvelles et révisées seront publiées dans la série Étude FAO : Alimentation et nutrition, n° 52, Addendum 12.

#### ***Évaluation des risques relatifs aux résidus de médicaments vétérinaires***

22. En février 2004, la soixante-deuxième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a procédé à l'évaluation de onze médicaments vétérinaires et de leurs résidus dans les aliments. D'autre part, le Comité d'experts a conclu qu'il n'était pas opportun d'établir une DJA pour le chloramphénicol et qu'il était peu probable que ce produit soit un contaminant pour l'environnement. Le Comité s'est également penché sur diverses questions générales touchant à l'évaluation des risques relatifs aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, et notamment sur une proposition de politiques d'évaluation des risques émanant du CCRVDF. Le rapport de synthèse est disponible à l'adresse suivante : [http://www.fao.org/es/ESN/jecfa/works\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/jecfa/works_en.stm); Le rapport et les monographies toxicologiques seront publiés par l'OMS et les monographies sur les résidus par la FAO.

#### ***Évaluation des risques relatifs aux résidus de pesticides***

23. En septembre 2003, une réunion conjointe du Groupe FAO d'experts des résidus de pesticides dans les produits alimentaires et l'environnement et du Groupe OMS des évaluations de base (JMPR) a procédé à l'évaluation de 23 pesticides, dont quatre substances nouvelles et neuf substances ayant fait l'objet d'une réévaluation dans le cadre du programme d'examen périodique du CCPR pour la toxicité ou les résidus ou pour les deux. La réunion a estimé 179 LMR et recommandé 98 LMR existantes pour les pesticides dans le cadre du programme d'examen périodique du CCPR. Vingt-six dépassements de la dose de référence aiguë ont été constatés sur la base de l'ingestion estimative à court terme pour l'acéphate, le diméthoate, le fénitrothion, le méthamidophos, le méthoxyfénozide et le phosmet. Le rapport est disponible à l'adresse suivante: [www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGP/AGPP/Pesticid/Default.htm](http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGP/AGPP/Pesticid/Default.htm).

Des publications sur les évaluations toxicologiques détaillées et les évaluations des résidus de pesticides dans les produits alimentaires, seront préparées respectivement par l'OMS et la FAO.

24. À sa trente-cinquième session, le CCPR a demandé à la JMPR (ALINORM 03/24A) d'envisager des approches probabilistes pour obtenir des estimations plus précises de l'ingestion alimentaire lorsque les résultats des estimations ponctuelles indiquent un dépassement de la dose de référence aiguë. En principe, la JMPR de 2003 est convenue d'adopter une approche échelonnée pour l'estimation de l'ingestion alimentaire à court terme dont le deuxième échelon serait la modélisation probabilistique, par exemple sur la base du modèle qui devrait être mis au point par le Groupe de travail animé par les Pays-Bas.

#### ***Résistance antimicrobienne résultant de l'usage non humain des agents antimicrobiens***

25. En réponse à une recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa quarante-huitième session, la FAO, l'OMS et l'OIE ont organisé une consultation d'experts multidisciplinaire en deux étapes, chargée de conseiller la Commission quant aux orientations possibles face au problème de la résistance aux agents antimicrobiens.

26. Le premier Atelier sur l'usage non humain des agents antimicrobiens, qui s'est déroulé à Genève, en décembre 2003, a procédé à une évaluation scientifique préliminaire de toutes les utilisations non humaines d'antimicrobiens chez les animaux (y compris en aquaculture) et les végétaux, et leur rôle dans la résistance antimicrobienne, sur la base des informations scientifiques disponibles. À partir de ces résultats, le deuxième Atelier, qui s'est tenu à Oslo avec la participation de tous les principaux groupes d'intérêt, a examiné un large éventail d'options de gestion des risques. L'accent a notamment été mis sur les orientations possibles des travaux futurs du Codex, de la FAO, de l'OIE et de l'OMS dans ce domaine, afin de prévenir et de réduire au minimum la résistance antimicrobienne, au niveau mondial. Les rapports des deux ateliers ont été publiés par l'OMS et sont disponibles sur les pages web des trois organisations participantes (par exemple: <http://www.who.int/foodsafety/publications/micro/en/>).

## Évaluation des risques microbiologiques dans les aliments

### Évaluation des risques liés aux pathogènes transmis par les aliments

27. L'évaluation des risques liés à *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer, entreprise à la demande du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions, est désormais terminée. Le rapport technique et le résumé interprétatif sont maintenant disponibles sur les pages web de la FAO à l'adresse suivante: ([www.fao.org/es/ESN/food/risk\\_mra\\_riskassessment\\_listeria\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/food/risk_mra_riskassessment_listeria_en.stm)). En réponse à la demande faite par ce Comité, à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions, il a été procédé à des évaluations des risques de *Vibrio* spp dans les crustacés et de *Campylobacter* spp. dans les poulets à griller. Celles-ci font actuellement l'objet d'un examen critique. Une synthèse des résultats de chacune de ces évaluations des risques a été distribuée aux dernières sessions du CCFH, du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande (CCMH) et du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP). Ces évaluations seront terminées d'ici la fin de 2004.

### Réunion FAO/OMS sur *Enterobacter sakazakii* et autres microorganismes présents dans les préparations en poudre pour nourrissons

28. Le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) a entrepris la révision du Code d'usages international en matière d'hygiène pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants. Une réunion FAO/OMS d'experts sur *Enterobacter sakazakii* et autres microorganismes présents dans les préparations en poudre pour nourrissons s'est tenu, du 2 au 5 février 2004, pour fournir des avis scientifiques au Codex, en vue de faciliter le processus de révision. En continuant à soutenir le processus de révision, la FAO et l'OMS élaboreront encore le modèle d'évaluation des risques, qu'elles appliqueront aux diverses stratégies d'atténuation des risques. À cet effet, la FAO et l'OMS ont sollicité des données relatives à la fabrication, la préparation et l'utilisation de préparations en poudre pour nourrissons, ainsi que sur les caractéristiques des consommateurs potentiels. Le rapport est maintenant disponible sur les pages web de la FAO: [www.fao.org/es/ESN/food/risk\\_mra\\_entero\\_report\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/food/risk_mra_entero_report_en.stm).

### Directives FAO/OMS sur l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des dangers microbiologiques présents dans les aliments

29. La version définitive des directives susmentionnées sera prête dans le courant de l'année 2004, en complément des directives sur la caractérisation des dangers liés aux agents pathogènes présents dans les aliments et dans l'eau (FAO/OMS, Série évaluation des risques biologiques No 3).

### Évaluation des risques des biotoxines dans les mollusques bivalves

30. À sa vingt-cinquième session, le Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP), a demandé à la FAO et à l'OMS, de fournir des avis scientifiques sur les biotoxines dans le cadre de ses travaux sur l'Avant-projet de Norme pour les mollusques bivalves vivants et traités. À sa vingt-sixième session, le Comité a demandé des avis spécifiques pour pouvoir établir les concentrations maximales de toxines dans les crustacés et les mollusques (toxines PSP-, DSP-, ASP-, AZP- and NSP et toxines YTX et PTX), des avis sur les méthodes d'analyse pour chaque groupe de toxines et concernant le contrôle du phytoplancton et des mollusques bivalves producteurs de biotoxines, ainsi que des informations sur la distribution géographique du phytoplancton marin producteur de biotoxines.

31. Un atelier FAO/COI/OMS, tenu à Dublin, du 22 au 24 mars 2004, auprès de la Food Safety Authority of Ireland, a établi trois groupes de travail chargés de se pencher sur les questions soulevées par le Codex, concernant l'établissement des concentrations maximales de biotoxines ainsi que les méthodes analytiques de référence pour le Projet de norme pour les mollusques bivalves vivants et traités, et de fournir des informations scientifiques à utiliser pour la Section 7 – Mollusques bivalves vivants [crus] - du Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche, quant à l'identification des dangers et aux directives techniques pour la classification et le contrôle des zones de production.

32. Les documents techniques de travail préparés par ces groupes de travail ont été examinés lors de la Consultation mixte FAO/COI/OMS d'experts, qui s'est tenue du 27 septembre au 1er octobre 2004, en Norvège. Le rapport final sera inséré sur le site de l'OMS (<http://www.who.int/foodsafety/chem/meetings/biotoxin/en>) et sur le site de la FAO ([http://www.fao.org/es/esn/food/risk\\_biotoxin\\_en.stm](http://www.fao.org/es/esn/food/risk_biotoxin_en.stm)), dès qu'il sera disponible.

### ***Évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus d'animaux génétiquement modifiés***

33. Une Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus d'animaux génétiquement modifiés, y compris les poissons, s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, du 17 au 21 novembre 2003. La Consultation a indiqué que l'évaluation de la sécurité sanitaire des animaux génétiquement modifiés et des produits dérivés peut, dans une large mesure, être effectuée en suivant les grandes lignes définies pour l'évaluation des végétaux génétiquement modifiés et des produits qui en sont dérivés, cas par cas. La première étape de l'évaluation de la sécurité sanitaire sera donc une étude comparative de la sécurité sanitaire de l'animal génétiquement modifié et d'un animal traditionnel de référence qui comportera une évaluation de l'ingestion alimentaire et sera suivie, le cas échéant, d'une caractérisation complète des risques. La consultation est également parvenue à la conclusion qu'une évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus d'animaux génétiquement modifiés rigoureusement conduite avant leur commercialisation devrait donner des garanties suffisantes quant à leur innocuité.

34. Le rapport final de la consultation d'experts est désormais disponible en anglais à l'adresse suivante: [ftp://ftp.fao.org/es/esn/food/gmanimal\\_report\\_en.pdf](ftp://ftp.fao.org/es/esn/food/gmanimal_report_en.pdf). Par la suite, il sera également accessible en français et en espagnol et sera publié sur papier dans la série Étude FAO : Alimentation et nutrition. Les documents de travail et le rapport de synthèse sont également disponibles sur les pages Web de la FAO à l'adresse suivante: [http://www.fao.org/es/ESN/food/risk\\_biotech\\_animal\\_en.stm](http://www.fao.org/es/ESN/food/risk_biotech_animal_en.stm).

## **D. AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS CONCERNANT LA FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUES**

### ***Document d'orientation sur les obstacles à l'application du système HACCP, en particulier dans les petites entreprises et/ou les entreprises moins développées, et approches pour les surmonter.***

35. À sa trente-cinquième session (27 janvier-1er février 2003) le CCFH a accepté la proposition des représentants de la FAO et de l'OMS d'élaborer un document d'orientation sur les « Obstacles à l'application du système HACCP, en particulier dans les petites entreprises et/ou les entreprises moins développées et approches pour les surmonter » sur la base des délibérations du Comité, notamment au sujet du document CX/FH 03/4-Add.1 (décembre 2003). Un groupe de travail électronique a été établi par la FAO et l'OMS pour préparer ce document qui sera disponible pour la prochaine session du CCFH. La FAO a également contribué à la préparation de quatre études de cas sur l'application du système HACCP au Brésil, au Chili, en Inde et en Thaïlande. Les informations ainsi recueillies seront prises en compte au moment de la préparation du document d'orientation.

### ***Préparation des interventions en cas d'urgences nucléaires.***

36. FAO a constitué un réseau d'experts techniques dans le domaine de la préparation des interventions en cas d'urgences nucléaires concernant l'alimentation et l'agriculture. Ce groupe est chargé de la mise en œuvre des accords de coopération entre l'AIEA et la FAO. Parmi les activités en cours, on peut indiquer l'élaboration d'un système d'information en ligne (fournissant notamment des données sur les types de sol, les modèles de nutrition, l'utilisation des terres, etc.), la constitution d'une équipe interne de gestion des crises, chargée des urgences nucléaires affectant l'agriculture et le renforcement des relations de travail avec l'AIEA, dans ce domaine.

37. Le programme RAD (*Radiation and Environmental Health Programme*) de l'OMS a établi un réseau de centres de collaboration sur la préparation et l'assistance médicales en cas de situations d'urgence radiologique (RENPAN) réunissant quatorze institutions. Par ailleurs, treize autres institutions sont actuellement soumises au processus de désignation comme centre de collaboration par l'OMS. Conformément aux Conventions sur la notification rapide et sur l'assistance, quant aux aspects sanitaires des situations d'urgence radiologique, l'OMS et l'AIEA travaillent en coopération étroite afin de fournir à tous les États membres ou parties qui en font la demande, des informations certifiées sur les risques réels ou perçus pour la santé publique. Le RAD élabore actuellement, en collaboration avec l'AIEA, un document d'orientation en matière de santé publique pour la préparation et les interventions en cas d'accidents nucléaires.

#### ***Consultation d'experts sur la santé publique vétérinaire au niveau des communautés***

38. La FAO a tenu à Rome, les 27 et 28 octobre 2003, une Consultation d'experts sur la santé publique vétérinaire au niveau des communautés, avec la participation de l'OIE et de l'OMS. Parmi leurs recommandations, les experts ont suggéré que la FAO fournisse un soutien aux pays pour l'identification et la résolution des problèmes touchant plus particulièrement les zoonoses endémiques persistantes et les maladies transmises par les aliments, en recommandant spécifiquement d'établir le degré de priorité de ces dangers de santé publique vétérinaire sur la base d'une analyse des risques, d'une évaluation de la charge de morbidité et de facteurs socio-économiques. Les zoonoses et autres dangers de santé publique vétérinaire devraient également être considérés dans le contexte de la réduction de la pauvreté. Le soutien apporté devrait comprendre l'élaboration de directives pratiques pour la prestation de services de santé publique vétérinaire au niveau des communautés, à l'appui des services de santé humaine et animale, nouveaux ou déjà en place.

#### ***Directives concernant les bonnes pratiques agricoles***

39. La FAO s'attache actuellement à la mise au point des directives concernant les bonnes pratiques agricoles (BPA), tout au long de la filière alimentaire, dans le cadre de l'agriculture et du développement rural durables (ADRD). À cet effet, une Consultation d'experts s'est déroulée à Rome du 10 au 12 novembre 2003, afin de recueillir des avis concernant la pertinence, la validité et les prochaines étapes de l'approche des bonnes pratiques agricoles proposées. Les participants ont examiné quelques exemples d'application et de méthodologie d'une approche des BPA, basée sur les priorités des parties prenantes, et en particulier sur les paramètres des pays en développement. La réunion a abouti à la définition de stratégies initiales pour la mise en oeuvre de l'approche BPA et à la conception de plusieurs activités pilotes pour la mise à l'essai de cette approche. Une initiative conjointe a été lancée avec l'entreprise brésilienne EMPRAPA (Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuaria) pour la définition de BPA, pour divers systèmes de production animale, au sein de certains agroécosystèmes, qui a débouché sur une publication.